

Agadir: 27e congrès de l'Association des Barreaux du Maroc sous le signe de la réforme judiciaire

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 28-05-2011 11:47:49

Les questions ayant trait à la réforme de la justice et à l'exercice de la profession sont les principaux points à l'ordre du jour de ce congrès (26-28 mai), dont la séance d'ouverture s'est déroulée en présence du ministre de la Justice, Mohamed Taieb Naciri.

S'exprimant à cette occasion, le président de l'association des barreaux du Maroc, M. Abdessalam Bikioui, a souligné "l'importance de consolider l'indépendance, la neutralité et l'intégrité de l'appareil judiciaire", relevant que la justice, vecteur de protection des droits et libertés des citoyens, "doit être l'affaire des magistrats", a-t-il ajouté.

Selon M. Bikioui, l'action des avocats pour une justice indépendante, a-t-il estimé, passe par la consécration de la suprématie du Conseil supérieur de la magistrature, insistant sur la nécessité d'accélérer la cadence de la réforme judiciaire et de la modernisation des tribunaux et d'assurer la qualification des magistrats et des auxiliaires de la justice.

Il a en outre indiqué que l'Association des barreaux du Maroc n'a managé aucun effort, depuis sa création en 1962, pour défendre les droits des avocats, les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, veiller à la promotion de la primauté de la loi et de l'indépendance de la justice.

Pour sa part, M. Hassan Wahbi, bâtonnier du Barreau près la Cour d'appel d'Agadir et Laâyoune, a mis en relief les actions mises en oeuvre par cette instance en faveur des avocats et de la profession. Il a en effet rappelé la mise en place en 1988 d'un fonds de retraite et d'un fonds social permettant aux avocats de bénéficier d'une police d'assurance sur la responsabilité professionnelle et d'une couverture médicale.

Il a également souligné que la tenue du congrès de l'association des barreaux du Maroc coïncide avec les mouvements de protestation populaires dans certains pays arabes en faveur de la démocratie, de la liberté et de la justice sociale, relevant le peuple marocain a fait preuve d'une grande maturité et de responsabilité.

Le métier d'avocat n'est pas en reste de cette dynamique de réforme en cours au Maroc, a-t-il noté, soulignant que ce 27ème congrès intervient à point nommé dans le contexte de réforme profonde que connaît le Royaume.

MAP